

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 30 465, avenue du Mont-Royal Est

PRÉSENCES:

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES:

Madame Brigitte Grandmaison, Directrice d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations
avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des
études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du
Développement social
Monsieur François Doré, directeur des travaux publics

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 33.

CA22 25 0238

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, et portant exclusivement sur les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'exercice financier 2023.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, et portant exclusivement sur les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'exercice 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.						
10.02						
40 Dáviada da	. augotiono					
10 - Période de questions et requêtes du public.						
Inscription à la période des questions						
Requérant(e)	Membre visé	Sujet				
Pagé, Pierre	M. le maire	Investissements hockey/patin				
						
10 - Période de questions des membres du conseil.						
CA22 25 0239						
Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice financier 2023.						
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;						
Il est proposé pa	r le maire Luc Rabouin					
appuyé pa	appuyé par la conseillère Maeva Vilain					
et résolu :						
D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice financier 2023.						
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.						
30.01 1223945011						
30.01 1223943011						
						
CA22 25 0240						
Levée de la séance.						
Il est proposé par le maire Luc Rabouin						
appuyé par la conseillère Maeva Vilain						
et résolu :						

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, et portant exclusivement sur les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'exercice 2023. Il est 19 h 58.

Séance extraordinaire – 4 octobre 2022 – 19h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.		
70.01		_
Les résolutions consignées dans ce une à une.	e procès-verbal sont considérées s	ignées comme si elles l'avaient été
Luc Rabouin Maire d'arrondissement	Claude secrétai	Groulx re d'arrondissement
Ce procès-verbal a été ratifié à la s	éance du conseil d'arrondissemen	t tenue le 7 novembre 2022.